

Commission des finances  
1530 Payerne

Au Conseil communal  
de et à  
1530 Payerne

Payerne, le 14 avril 2016

Rapport de la commission des finances sur le préavis n° 4/2016

- A. Demande de crédit complémentaire pour le préavis n° 4/2013:  
Réalisation des infrastructures publiques et aménagements routiers à la rue Derrière la Tour et la rue à Thomas
- B. Demande de crédit pour des nouveaux travaux d'infrastructures supplémentaires et des travaux d'aménagements routiers à la rue à Thomas, rue de la Croix Blanche et rue Montpellier

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément à l'art. 52 al. 4 let. h du règlement du Conseil communal, la commission des finances vous fait part de son avis sur les implications financières liées au préavis cité en titre, adopté par la Municipalité le 16 mars 2016.

Pour l'étude de ce préavis, la commission des finances s'est réunie à une reprise le mercredi 6 avril 2016. Si elle n'a pas jugé utile de rencontrer les municipaux délégués, des questions écrites leur ont été adressées.

**Préambule:**

Par le biais de ce préavis, la Municipalité nous présente, d'une part, un état de la situation quant au préavis n° 4/2013 – voté par le Conseil communal le 14 février 2013 – lié à une demande de crédit complémentaire, ainsi que, d'autre part, une demande de crédit pour un nouvel investissement en matière d'infrastructures. Dans la mesure où les deux demandes n'ont pas de lien entre elles, la commission des finances estime que la Municipalité aurait dû, pour faire les choses de manière correcte, présenter deux préavis séparés.

### **Demande de crédit complémentaire:**

La commission des finances s'est attachée à examiner les causes du dépassement du crédit alloué dans le cadre du préavis n° 4/2013. Pour ce faire, elle a disposé d'un décompte détaillé (au 8 mars 2016) des travaux effectués dans le cadre des trois étapes du préavis.

La commission des finances a très rapidement été convaincue du bien-fondé des travaux supplémentaires effectués en lien avec les aménagements routiers et les plus-values engendrées par la profondeur des fouilles (engendrant au final une augmentation, tous frais compris, de **36 %** par rapport au préavis initial). S'il y a un reproche à adresser à la Municipalité, c'est d'avoir présenté au Conseil communal un projet insuffisamment étudié et mal préparé.

En revanche, la commission des finances a eu de la peine à comprendre que, dans ce contexte, les honoraires d'ingénieur soient passés de Fr. 91'000.- à Fr. 138'829.70, soit une augmentation de **53 %**. S'il apparaît juste que la modification des aménagements routiers ait nécessité des frais d'étude supplémentaires, ceci n'explique en revanche pas l'ampleur de l'augmentation. La profondeur des fouilles (et la plus-value qui y est liée) ne semble pas justifier objectivement l'augmentation des honoraires d'ingénieur, dans la mesure où le travail (dessins des plans de profil et des plans de coupe) reste de prime abord le même, que la fouille ait lieu à 2 mètres de profondeur ou à 5 mètres de profondeur.

Fort de ce constat, la commission des finances a interpellé la Municipalité au sujet de cette problématique. Il ressort des explications fournies que la plus grande partie de l'augmentation des frais (hormis une somme de Fr. 12'000.- pour des prestations complémentaires non prévues initialement) est simplement liée à l'augmentation des coûts des travaux, l'augmentation des honoraires étant quasiment linéaire. Ce fait résulte de l'application des tarifs SIA, selon lesquels les honoraires sont déterminés sur la base d'un pourcentage du prix de l'ouvrage. Cette manière de procéder n'incite pas nécessairement les mandataires à maintenir les coûts à un faible niveau...

Dans la mesure où la commune est contractuellement liée dans le cas présent par l'application des tarifs SIA, il convient d'accepter le supplément d'honoraires demandés par le mandataire. La commission des finances invite néanmoins la Municipalité à mener une réflexion sur la rémunération de ses mandataires (ingénieurs ou architectes) et à envisager à l'avenir, selon la difficulté objective du mandat, l'application de tarifs forfaitaires.

### **Nouveau crédit d'investissement:**

La commission des finances reconnaît l'opportunité de pouvoir procéder aux travaux proposés. Elle salue en particulier la volonté de la Municipalité de conserver l'aspect historique de ce quartier en proposant le pavage complet de la rue de la Croix Blanche et de la rue Montpellier.

La commission des finances a interrogé la Municipalité quant aux raisons pour lesquelles elle ne proposait pas de procéder à un prélèvement sur le fonds alimenté par les recettes affectées "eaux: travaux futurs" pour amortir les travaux relatifs à

l'eau potable et à la défense incendie. Celle-ci a expliqué que, compte tenu du montant relativement peu élevé de ce fonds (Fr. 531'000.- au 31.12.2015, montant auquel il convenait de déduire les sommes de Fr. 97'000.- pour le préavis n° 21/2015 [Rue de Savoie] et de Fr. 108'000.- pour le préavis n° 22/2015 [Palaz C]), elle préférerait garder le solde pour d'autres préavis. La commission des finances prend note de ces explications; elle invite néanmoins la Municipalité à mener une réflexion quant à l'équilibre sur le long terme du chapitre comptable "Eaux", compte tenu des sommes d'ores et déjà inscrites au plan d'investissement.

S'agissant plus précisément du financement par l'emprunt de ces travaux, celui-ci n'appelle pas de commentaires particuliers. Même si ces travaux ne figurent pas au plan d'investissement, ils peuvent, d'un point de vue strictement financier, être actuellement supportés par les finances communales.

### **Conclusion :**

Au vu de ce qui précède, la commission des finances émet un avis favorable, à l'unanimité de ses membres, sur le financement de cet objet et vous propose d'accepter les conclusions municipales.

Veillez croire, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, à l'expression de nos sentiments dévoués.

La commission des finances :

Jacques Olivier Piguet - Président



Marlène Aubonney



Christian Gauthier



Guy Gilliland



Djordje Ney



Bernard Verly



Urs Berchtold

